Denis Robert Gensé

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1740.

Né à Rouen (Seine Inférieure) , le 1718

Mort a , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
fr. de l'Oratoire

Le Confrère Denis Robert Gensé

M. M. 607, 5e catalogue, N. 755 =

Denis Robert Gensé, de Rouen, entré à Paris en 1740.

M. M. 613, page 24, N 94 =

Denis Robert Gensé, né à Rouen (Seine Infre) en 1718
reçu le 4 Novembre 1740
1742 étudiant en philosophie à Montmorency
1743 Dieppe, à la pension
1744 Salins, la 5e
1745 " "
1746 " la 4
1747 " "
1748 Beaune la 3e
1780 à la Rochelle chargé des affaires
1783 " "

M. M. 612, N. 1183 de ma copie =

Le Confrère Denis Robert Gensé, de Rouen, 22 ans, tonsuré,
fils de Louis Gensé, maître chandelier et de Marie Madeleine Marc
humanités chez un maître particulier,
philosophie aux Jésuites de Rouen
entré le 10 octobre, reçu le 4 Novembre 1740
Il paiera la pension ordinaire à l'Institution

Mon catalogue =
Denis Robert Gensé, de Rouen, entré à Paris en 1740

Liste d'avril 1790 et dernières listes =
en avril 1790 il est à la Rochelle, entré à l'Oratoire en 1742; il est âgé de 71 ans ½
1788 - 1789 à la Rochelle, résidant
1789 - 1790 " "
1790 - 1791
1791 - 1792

MM 617 P 54 N 2953 =
Le confrère Denis Robert Gensé, tonsuré
né à Rouen, 22 ans,
fils de Louis Gensé, maître chandelier et Marie Magdelenie Mare
humanités en particulier; philos. aux Jésuites de Rouen
entré à Paris le 10 octobre, reçu 4 Nov. 1740
Pensions ordinaires

MM. 618, page 191, N° 1178 =
Le Confrère Denis Robert Gensé, tonsuré
Né à Rouen 22 ans
Fils de Louis Gensé, maître chandelier et Marie Magdelanie Mare
Humanités en particulier, phil aux Jésuites de Rouen
Entré à Paris le 10 oct, vêtu le 4 Nov 1740
Pension : 350#, et 250# aux études

@ Mon reverend pere 1'

COLLECTION DUP. INGOLD

La Grace de J[esus] &c.

je n'adopte point cette proposition qui me parroit trop generale les labsents ont toujours tord. ce qu'il y à de vrai, c'est que je ne sçais ce que c'est que ces murmures, dans les resparies, dont vous me dites que je vous ai parlé. cela me parroit obscur, fort hux. je suis trés certain d'avoir vû encaisser, avec le vin et les liqueurs, deux flacons de cristal dont j'avois retiré l'eau vulneraire de l'un depeur qu'elle ne se repandit; je ne puis douter de leur soustraction, dans l'absence de Bonniot, cequi à causé, sans doute, la fraction des 4 bouteilles d'eau devie, paraceque ces flacons servoient à garnir les vides. je suis certain encore que le flacon plus long et plus gros que le doigt à été enveloppé et mis dans une caisse, si vous avez examiné le tout exactement vous devez l'avoir trouvé. j'ai je m'avoue coupable pour le flacon avec sa robbe; j'avois vuidé entierement, à ceque je crois, le tiroir du burreau qui est d'une profondeur enorme, mais point du tout ledit flacon s'est trouvé tout à fait au fond avec une tablette dans un etuit, cequi m'á fort surpris; mais vous aurez l'un et l'autre. j'ai tellement cherché partout que je ne crois pas qu'il reste la moindre chose à laquelle vous puissiez faire attention. Quand à la boete elle est vuidée et enveloppeé depuis quelque tems, pour vous l'envoyer, quand même vous ne m'en auriez pas parlé. Ce n'est point Bonniot qui à disposé de la lanterne en faveur de votre successeur, c'est moi même, croyant, comme je vous l'ai déja marqué, que vous les aviez laisées à la maison; c'est donc à vous

qu'on est dûë la reconnoissance et non pas à la maison. il
en est de même pour celle donnée à Mlle de S. D. je la lui donnai
promptement quand je lui entendis dire qu'il alloit vous ecrire —
pour lui en envoyer une; pour vous faire plaisir, je voulois —
vous epargner cette peine et aussi la depense. (l'affaire de Mr.
Carel fait du bruit, elle pourra aller à Monseigr.) pourquoy m'avez
vous induit en erreur dans vos premieres lettres? vous —
paroissiez être dans le dessein de laisser bien des choses —
à la maison, comme votre bougie dont vous ne me demandates
seulement que quelques paquets, de sorte que si j'en avois eu —
besoin, tant pour l'Eglise que pour notre office du soir, j'en
aurois usé, mais heureusement j'avois encore un reste de
provision. Dans deux lettres consecutives vous me chargez
de vous envoyer seulement votre caffé moka, me disant
que vous laissiez le reste à la maison. n'aurois-je pas —
eté dans l'embarras, quand dans la suite vous m'avez
marqué de vous envoyer tout votre caffé sans exception.
je me sçais bon gré d'avoir gardé un profond silence sur
toutes vos lettres. on n'auroit pas manqué de dire que vous
etes devenu, non pas grand maitre, mais general de la grande
raffinerie. Mais dequoy sert ce verbiage; il semble que
je n'aye rien à faire. je ne puis me justifier que par le
plaisir de m'entretenir avec vous. Vous sçavez que —
j'eloigne l'emprunt, le plus qu'il m'est possible, ainsi je
n'ai point encore parlé de votre proposition; cependant je —
prevois qu'il faudra y venir tot ou tard. le 25 de ce mois —
j'ai mis avec l'autre les cent pistoles echuës du 1er Janvier
dernier, ce que j'ai porté sur mon livre de depense; vous pourrez
m'en envoyer la quittance quand il vous plaira. je vous —

dois, sans doute, des remercimens, pour la lettre que le —
r. p. procureur General m'a fait l'honneur de m'ecrire,
je vous les fais donc bien sincerement. il est plus naturel
que j'aye relation par vos affaires, que le p. Arcere qui à
peine à écrire. je vous demande pardon, je n'ai appris le gain
du procès que par la lettre du p. Dupleix au p. Arcere,
lequel à du vous remercier de la part de toute la communauté
le fils de Bauffar nous à remis nos papiers d'Angoulins.
vous ne m'avez pas marqué si vous avez reçu le petit pacquet
que je vous ai envoyé par Mr. Gilouard. il contenoit, sans —
doute, le canif dont vous etiez en peine. s'il vous vient (elle)
encore quelque chose, en memoire de ce que vous pouvez avoir
oublié, n'hesitez pas à me le faire connoitre, je ferai en tems
de vous satisfaire autant que je le pourrai. Votre Caisse part
demain, bon jour bonne oeuvre. j'ai appris avec plaisir que l'abstinence
du Carême etoit favorable à votre santé, je souhaite que vous la
conserviez de même longues années. j'ai l'honneur d'etre avec
respect

Mon reverend pere

Votre tres humble et tres obeissant
serviteur Gente de l'oratoire

Bouniot me prie de vous presenter ses tres humbles respects
ils sont tous en bonne santé. je vous fais la même offre
pour les demoiselles robert.

à la rochelle le 25. Mars
1780

au reverend pere

Le reverend pere Poiret
prêtre de L'oratoire et
superieur de la maison
de St honoré

10

à paris

21

Mon reverend pere

La Grace de J.C. &c.

je ne crois pas vous avoir mandé que nous ne fussions pas dans le cas d'emprunter. j'ai du vous mander seulement que j'eloignois cet emprunt le plus qu'il m'étoit possible. il me parroit par vos reponses que je n'ai pas le talent de m'expliquer clairement, ou que vous etes toujours bien aise de me contrarier. Quoiqu'il en soit j'ai communiqué au p. Arcere ce que vous m'avez marqué de l'intention de la personne inconnue. Son avis est que nous ne devons prendre à constitution, que le moins qu'il nous sera possible, (en cela je crois qu'il a raison, car on emprunte aisement et on rembourse dificilement) mais il consent volontiers à prendre à fond perdu si c'est la volonté de la personne inconnuë moyenant dix pour cent, si elle passe soixante ans; ou huit au dessous; de cette maniere, nous autres qui ne vivons pas frugalement, nous en serons genez

mais du moins nos Successeurs nous en sçauront —
bon gré. je me persuade que vous qui vivez —
frugalement, pensez demême; car si nos devanciers
n'avoient pas tant jeuné en mangeant du persil —
de Macedoine, nous ne serions pas exposéz à —
mourir d'indigestion. . . . Vous avez été persecuté —
pour une Signature cautionnelle, l'avez vous —
donnée? M.r Aldebert me chargé de vous mander —
qu'il à acheté de moi vos fauteuils. je ne vous —
fais point de reflection sur cette belle rhetorique —
que l'on à employée en faveur de . . . . vous sçavez
ce qui convient ici ou ne convient pas. Soyez —
persuadé que la reussite de cette affaire retombera —
directement sur vous. je ne m'explique pas —
davantage intelligenti pauca. n'oubliez pas —
notre affaire avec M.r D'Aligre elle est importante.
j'ai l'honneur d'être avec respect

Mon reverend pere

Votre tres humble et tres obei[ssant]
Serviteur Gente d'Arbalesing

Le 9.e May 1780

au reverend pere

Le reverend pere poiret
prêtre de L'oratoire et
Superieur de la maison de
St honoré

à paris